

AVIS DE RECRUTEMENT

Recrutement sur contrat à durée déterminée et suivant en alternance une préparation au concours de catégorie B de la fonction publique de l'État, dénommé « PrAB » pour les services de l'État de la région Auvergne-Rhône-Alpes

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

En application des dispositions du décret 2017-1471 du 12 octobre 2017 instituant à titre expérimental un dispositif d'accompagnement des agents publics recrutés sur contrat à durée déterminée et suivant en alternance une préparation au concours de catégorie B de la fonction publique de l'État, les ministères de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) et de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales (MCTRCT) recrutent 1 agent contractuel sur des emplois de catégorie B au titre de l'année 2020.

Les agents bénéficieront pendant la durée de leur contrat d'une préparation au concours de technicien supérieur principal du développement durable (TSPDD)

Le traitement brut mensuel en début de carrière est d'environ 1600 €* (sans prime la 1ère année) pour un contrat de préparation au concours de technicien supérieur principal du développement durable (TSPDD).

**montant donné à titre indicatif*

Le poste offert au recrutement relève de la famille de métiers : ENVIRONNEMENT - EAU

Le poste est localisé en région Auvergne-Rhône-Alpes au sein de la Direction départementale des territoires de l'Allier, basée à Yzeure.

Il est à pourvoir le 1^{er} octobre 2020 au plus tard.

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1/ Conditions propres au recrutement par contrat PrAB :

Les bénéficiaires de ce dispositif sont

1- les jeunes sans emploi âgés de 28 ans au plus.

La sélection des candidats est effectuée par une commission qui, à aptitude égale, donne une priorité aux candidats résidant soit :

- dans un quartier prioritaire de la politique de la ville,
- dans une zone de revitalisation rurale,
- dans une collectivité régie par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Saint-Pierre et Miquelon,
- dans les territoires dans lesquels les jeunes connaissent des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La liste des territoires concernés est consultable sur le site SCORE du ministère de la fonction publique, dans la rubrique *préparation aux concours* : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/score>.

2- ainsi que les personnes âgées de 45 ans et plus en situation de chômage de longue durée, et bénéficiaires soit : du revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés.

Les personnes considérées comme étant en situation de chômage longue durée sont celles dont la durée d'inscription à Pôle emploi est d'au moins 12 mois sur les 18 derniers mois.

2/ Conditions générales d'accès à un emploi public :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union Européenne ou suisse. Pour les Français, justifier du recensement militaire et de la participation à la journée défense et citoyenneté. Pour les ressortissants d'autres pays, justifier d'une situation régulière par rapport aux obligations du pays d'origine ;
- jouir de ses droits civiques ;
- avoir un casier judiciaire sans mention incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- être en situation régulière au regard du code du service national ;
- présenter les aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction.

3/ Conditions liées à l'obligation de se présenter à un concours :

Les agents recrutés sont dans l'obligation de se présenter au concours visé et doivent, à ce titre, être en mesure le premier jour des épreuves du concours (réunion du jury chargé de la sélection des dossiers) de justifier qu'ils remplissent les conditions exigées et en particulier les conditions de nationalité et de diplôme (**diplôme de niveau BAC +2 pour TSPDD**).

Les agents sont dispensés de la condition de diplôme :

- s'ils sont mère ou père d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont effectivement élevés. Le justificatif à fournir est une photocopie du livret de famille.

- s'ils figurent sur la liste des sportifs ou sportives de haut niveau publiée l'année du concours par le ministère chargé de la jeunesse et des sports. Une attestation délivrée par le ministère chargé des sports spécifiant l'inscription sur la liste ministérielle établie au titre de l'année civile précédant la session du concours ou une copie de l'inscription sur cette liste doit être fournie.

III. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les candidats devront présenter un dossier de candidature qui devra comporter les éléments suivants :

- une lettre de motivation précisant son souhait d'intégrer la fonction publique et d'occuper l'emploi ou les types d'emplois proposés ;
- les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du candidat ;
- un curriculum vitae détaillé précisant le niveau scolaire, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés, ainsi que la description de l'environnement professionnel de ces différents emplois avec photographie récente ;
- une photocopie de la pièce nationale d'identité : passeport ou carte nationale d'identité ;
- une copie des diplômes éventuellement obtenus ;
- d'une copie des justificatifs de situation permettant de bénéficier du dispositif PrAB (inscription longue durée à pôle emploi, attestation de la CAF de perception de minima sociaux)
- de tous documents supplémentaires considérés comme utiles à la commission de sélection pour vérifier que le candidat présente les aptitudes nécessaires et qu'il est en mesure de remplir les conditions exigées pour présenter le concours visé (*exemple : attestation de niveau linguistique, certificat médical pour certains métiers*)
- une enveloppe format A5 (160 x 230) affranchies au tarif prioritaire indiquant très lisiblement les prénom, nom et adresse exacte du candidat.

Tout dossier incomplet ou posté ou déposé hors délai sera considéré comme irrecevable.

IMPORTANT : Il convient donc de tenir compte des délais d'acheminement postaux.

La date limite de clôture des inscriptions est fixée au 4 septembre 2020 (16 heures), terme de rigueur.

Ce dossier devra parvenir à l'adresse suivante :

DDT 03

Secrétariat Général – Bureau des Ressources Humaines / Recrutement contrat PrAB

51 boulevard Saint-Exupéry

CS 30110

03403 YZEURE Cedex

IV. ORGANISATION DE LA SÉLECTION DES CANDIDATURES

1/ La commission de sélection

La commission de sélection est composée d'un agent de catégorie A, d'un représentant de Pôle emploi, d'une personnalité qualifiée extérieure à la DDT et d'un ou plusieurs représentants du service au sein duquel le poste est à pourvoir

2/ Déroulement de la procédure de sélection :

1^{ère} phase : examen des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature devront parvenir à l'employeur (DDT 03) **au plus tard 4 septembre 2020**. Après examen des dossiers, la liste des candidats retenus pour la 2^{ème} phase sera arrêtée par la commission de sélection. Les candidats retenus en seront informés par courriel le **7 septembre 2020** au plus tard.

2^{ème} phase : audition des candidats retenus par la commission de sélection

Les candidats sélectionnés seront convoqués par mail pour la 2^{ème} phase composée d'un entretien oral (durée de 30 mn).

L'entretien se décompose en deux parties : le candidat débute par une présentation de son parcours et de ses motivations à rejoindre le service public et à occuper l'emploi proposé, puis les membres de la commission échantent avec le candidat sur ses motivations et son parcours scolaire, universitaire et/ou professionnel. Les thématiques en lien avec le poste à pourvoir sont également abordées afin d'évaluer les aptitudes du candidat ; le parcours de formation en alternance envisagé pourra être évoqué.

Les entretiens se dérouleront à la **DDT 03 au 51 boulevard Saint-Exupéry à YZEURE (03400) le 9 septembre 2020**.

3/ Modalités de recrutement des candidats

À l'issue de la 2^{ème} phase, les candidats retenus recevront un courrier d'admission, accompagné de la liste des pièces administratives à fournir pour l'établissement du contrat PrAB (cf. Modalités d'inscription).

Les candidats retenus sont recrutés sur un emploi du niveau de la catégorie B par un contrat d'une durée d'un an.

V. LA PREPARATION AUX CONCOURS DE CATEGORIE B

L'agent a l'obligation de suivre, pendant la durée de son contrat, une préparation aux concours de technicien supérieur principal du développement durable (TSPDD : titulaire bac +2).

La formation a lieu à l'École Nationale des Techniciens de l'Équipement de Valenciennes au sein des classes préparatoires intégrées. Elle se déroule d'octobre 2019 à février 2020, elle comprend, la préparation des épreuves d'admissibilité (3 périodes de 2 semaines à l'ENTE) complétées par des périodes de formation à distance et 4 jours à l'ENTE pour la préparation de l'oral d'admission.

Pour tout savoir : www.ente.developpement-durable.gouv.fr (onglet formation)

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- – article 167 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté
- – décret n° 2017-1471 du 12 octobre 2017 instituant à titre expérimental un dispositif d'accompagnement des agents publics recrutés sur contrat à durée déterminée et suivant en alternance une préparation au concours de catégorie A ou B de la fonction publique de l'État
- – circulaire du 17 mai 2018 relative à la mise en œuvre du dispositif expérimental d'accompagnement des agents publics recrutés sur contrat à durée déterminée et suivant en alternance une préparation au concours de catégorie A ou B de la fonction publique de l'État, dénommé « PrAB »

Ces textes sont disponibles sur la page PrAB du [portail fonction publique](#).